Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 25 (1887)

Heft: 32

Artikel: La quittance de loyer : [suite]

Autor: Bonhomme, Paul

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-189911

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

« Cinq sacrificateurs, désignés par le grand rabbin, sont attachés à l'abattoir de la Villette, à Paris, où ils tranchent religieusement chaque matin un nombre de fanons proportionné aux besoins de la population israélite de la capitale. Ils doivent connaître à première vue la pureté ou l'impureté des animaux et les organes que le Lévitique défend de manger. Au moment de l'immolation, l'animal, dont les pieds de derrière sont liés, est amené près d'un treuil, dont un brusque mouvement le renverse sur le flanc droit, la gorge tendue. Le sacrificateur se dirige vers la victime en prononçant ces paroles: « Béni soit le Seigneur qui nous a jugé digne de ses préceptes et nous a prescrit l'égorgement. » Ensuite, il se baisse et coupe la gorge de la bête. Il a eu soin de constater d'abord, en passant deux fois l'ongle sur le tranchant de son damas, que cet instrument n'est point ébréché; car s'il l'était, la tradition enseigne que le bœuf pourrait avoir peur et que son sang se coagulerait dans le cœur, sans pouvoir en sortir. Or l'Ecriture dit: « Vous ne mangerez d'aucun sang. »

En se relevant, le sacrificateur s'assure qu'il n'a pas touché, avec son damas, la colonne vertébrale, ce qui rendrait la viande impure. Puis, quand les aides ont ouvert l'animal, ils regardent si les poumons, l'estomac, la vésicule du fiel et de la rate sont dans les conditions exigées par la loi religieuse; autrement l'animal serait déclaré impur et refusé pour la boucherie juive. »

L'orgouet.

Tsacon, dein stu mondo, a sa rachon d'orgouet, lè z'ons pou, lè z'autro prâo; mà ti, mémameint clliâo que ne font pas état d'ein avâi, sont on bocon orgolliâo. Et n'ia rein dè mau à cein poru que cein eincoradzâi à bin férè; mâ ne faut portant pas trâo s'eincrairè, sein quiet on sè met pè la leinga dâo mondo et lè dzeins ne sè font pas fauta de vo z'eimbétâ.

Faut cein que faut; et n'est què justo que lè dzouveno sordà sè redresséyiont quand l'ont einfatà la tuniqua et que sè sont affublià dâo chacot po lo premi iadzo. Et quand l'ont lè galons dè caporat: bigrenette! n'est pas rein; sè pâovont bin montà on bocon lo cou; mà y'ein a que lo font pi trâo. Et lè z'officiers! c'est onco bin pî: ne rizont pas et passont râi coumeint lè grands conseillers que sè vont férè assermeintà. N'ia pas tant qu'ài colonets fédérats, que sont portant dâi dzeins rassis, que n'aussont pas lâo petita vanità; kà quand sâvont qu'on tôt dzo sè faut trovà équipà et à tsévau, s'on lâo z'allâvè derè que n'ont pas fauta d'allâ, sè peinsériont: t'einlévâi lo comerce!

Ora n'est pas rein què su lo militéro que cein va dinsè; l'est pertot. Et cllião qu'ont étâ primà à n'on concou po on mâcllio âo bin po 'na modze! Et cllião qu'épéclliont la brotse à l'abbàyi âo que font on bon carton âo tì fédérat! n'iein a min coumeint leu. Enfin quiet! pertot lâi a dè l'orgouet, mémameint tsi cllião que gâgnont âi gueliès; mà n'est onco rein, lè z'hommo; lè fennès, c'est bin dè pe pì. Ne parlo pas dè lão nippès, kâ tsacon sâ prão que l'âmont mì crévà dè fan què dè portâ on tacon à lão roba.

Que lo cotillon dè dézo sâi dégrussi âo fé avoué 'na panosse, ne fà pas onco tant, on lo vâi pas; mâ la taille, lè volants et lo mougnon dè pè derrâi dussont étrè que n'iaussè rein à derè.

Et pi quin honneu quand l'ont on hommo hiaut pliaci; et que fà pliési dè s'ourè derè: la syndiqua, la dzudze, l'assesseuza, la conseillére, la préfetta, la greffière, la capitaina, avoué lo mot « madama » dévant, bin einteindu, que ma fài clliâo que n'ont pas on hommo que pouessè dinsè lâo bailli on bio mot, bisquont què dâi tonaires.

Quand lo Louis à Diuston fe nommâ officier dè l'état civit, sa fenna, la Françoise, était tota foula de cein que le porrâi petétre avai assebin on nom d'honneu; mâ coumeint diabe faillai-te derè? cllia tsancra dè pliace n'avâi pas on mot qu'aulè bin po 'na fenna, kà on ne poivè portant pas lâi derè « la pétabossena »; mâ coumeint l'avâi oïu derè que ti lè z'hommo hiaut pliaci étiont cein qu'on dit ein français dâi « fonctionnaires publics » le sè peinsà: y'é me n'afférè. Adon on dzo que le dévessài alla bairè lo café tsi la syndiqua, lo Louis à Diuston, que n'étâi rein bin, dut sè mettrè âo lhî et la Françoise dut restâ à l'hotô po se per hazâ vegnâi cauquon. La syndiqua, que l'atteindai et que ne la vai pas veni, la va cria et lâi fà: Venez-vous, on vous attends avec impatience? - Oh! madame la syndique, repond la Françoise, je suis désolée de ne pouvoir aller, car mon mari est au lit et je dois rester pour répondre au monde ; c'est ennuyeux, mais vous savez aussi bien que moi que quand on est « femme publique » on ne fait pas toujours ce qu'on voudrait; le devoir avant tout!

LA QUITTANCE DE LOYER.

La jeune modiste resta confondue.

- Comment! dit-elle, on a payé pour moi?

Tante Amélie écarta les bras.

— Il y a apparence, répondit-elle enfin. Je vais demander, ce soir, des explications à mon neveu... puisque c'est lui qui m'a rapporté cette somme... de votre part...

- Comment! c'est M. Edmond?

— M. Edmond, lui-même, oui, mademoiselle...

Et ici, tante Amélie, qui ne plaisantait pas, demanda avec autorité:

- Est-ce que vous auriez des titres à l'obligeance de monsieur Edmond, dont vous connaissez si bien le petit nom?...
- Aucun, mademoiselle, aucun!... je vous assure!... Et je ne m'explique pas..., ajouta la jeune fille en devenant cramoisie.
- Je ne me l'explique que trop, moi, mademoiselle!... C'est bien; je verrai mon neveu quand il rentrera!...

La pauvre jeune fille n'eut rien à ajouter. Elle remit son argent dans son porte-monnaie, salua sa propriétaire et sortit toute confuse.

Il cut fallu entendre tante Amélie, quand elle se trouva seule!

— Voyez-vous ce polisson de neveu? s'écria-t-elle avec fureur. Il détourne l'argent du ménage pour payer le loyer des demoiselles dans l'embarras?... Ah! monsieur mon neveu qui entretient une modiste!... Et il doit sans doute l'avoir meublée, puisqu'il paie aussi son loyer!...

Dans la journée, elle fut tellement énervée par la colère qui lui gonflait le cœur, qu'elle ne put pas travailler. Si elle prenait son ouvrage, ses mains crispées lui refusaient tout service; ses yeux se brouillaient; dix fois, vingt fois, elle essuya le verre de ses lunettes, et, de temps en temps, elle s'arrêtait pour dire;

— Coquin de neveu!... polisson de neveu!... payer le loyer des demoiselles!... Et moi qui ne m'en doutais pas!... Ah! c'est trop fort!... Ah! c'est trop bleu!...

Edmond rentra vers six heures et demie. Ne se doutant de rien, il alla comme de coutume dire bonsoir à sa tante. Mile Amélie ne lui répondit pas. Il la regarda mieux et lui vit le bonnet de travers. Il en conclut qu'elle devait être de bien mauvaise humeur. De peur d'augmenter sa colère, il allait se retirer dans sa chambre, quand tante Amélie le retint, en disant d'un ton ferme:

- Restez là, mon neveu. J'ai deux mots à vous dire.

- Ah! mon Dieu! pensa Edmond; saurait-elle?

Mlle Duvivier, d'un geste rude, repoussa l'ouvrage qu'elle avait sur les genoux, se leva, ôta ses lunettes et dit:

- Vous avez donc bien de l'argent à gaspiller, monsieur mon neveu, que vous trouvez le moyen d'obliger les demoiselles ?
- Elle sait tout! murmura Edmond, qui fut cloué sur place.

Et il rispota:

- Du tout, ma tante... Je n'ai pas trop d'argent... mais...
- Oh! n'essayez pas de nier!... C'est vous qui avez payé le loyer de la locataire du sixième!...

- Mon Dieu, ma...

- Je le sais! interrompit vivement tante Amélie, hors d'elle-même. Mon livre de dépenses est là pour m'éclairer sur vos fredaines!... Je le tiens en règle, Dieu merci!... J'avais écrit... Et, ajouta-t-elle avec ironie, mademoiselle ignorait sans doute vos libéralités anonymes... puisqu'elle est descendue pour s'acquitter?...
 - Elle est descendue pour?...
- Oui, monsieur, elle est descendue!... Elle est venue se faire prendre dans la gueule du loup!... Vous ne vous attendiez probablement pas à celle-là?... Ah! c'est ainsi?... Eh bien, c'est du joli... Quand je pense que je me tue à travailler pour arriver à lier les deux bouts à la fin du mois et que, vous, vous jetez l'argent à pleines mains aux demoiselles!...
- Ma tante, je vous afirme que je n'ai pas jeté l'argent à pleines mains... Cela m'eût été bien difficile... D'ailleurs, cette petite libéralité, qui ne m'est pas coutumière, avouez-le, n'a pas été faite à votre préjudice... La pauvre fille se trouvait tellement embarrassée!...
- Et vous croyez que je ne le suis pas, moi, embarras-
- Je ne dis pas le contraire, ma tante ; mais vous savez bien que le soir, après mon dîner, j'ai travaillé... Ces heures supplémentaires m'ont été payées... Et j'en ai profité pour...

- Pour vous permettre de faire des fredaines... Ah! tenez, ne m'en faites pas dire davantage!

Edmond, qui commençait à trouver un peu vifs les reproches de sa tante, avait fait quelques pas pour se retirer dans sa chambre.

— C'est cela! poursuivit Mlle Amélie, retournez dans votre chambre et restez-y!...

Edmond ne reparut qu'à l'heure du repas. Quand le moment fut venu, il se mit à table ; mais pendant la durée du dîner, il ne desserra pas les dents. Tante Amélie non plus ne proféra pas une parole. Elle se contenta de grommeler seule ; et même elle fut si fâchée que, le lendemain, elle laissa partir son neveu sans répondre au bonjour qu'il crut devoir lui adresser.

Après une scène pareille, il devait tarder à l'infortuné garçon d'avoir une explication avec Mlle Rose. A peine fut-il sorti de chez lui, qu'il gravit un étage à pas de loup, et alla frapper à la porte de la jeune modiste.

- Ah! mademoiselle!... mademoiselle!.. lui dit-il tout consterné en entrant dans sa chambre... vous m'avez vendu!... vous m'avez perdu dans l'estime de ma tante!...
- Je suis désolée!... désolée!... répéta Mlle Rose, embarrassée et confuse en revoyant Edmond... Je ne puis vous dire combien je regrette ce qui est arrivé!... Si vous saviez combien j'en suis mortifiée!... Mais figurez-vous...
- Oui, oui, je sais, fit Edmond, c'est ma faute... J'aurais dû vous prévenir et vous prier de garder le secret...

- N'est-ce pas ?... Pouvais-je savoir ?...

- Vous avez raison... C'est moi qui n'ai pas prévu...

- Et yotre tante a paru si fâchée !...

- Ah! ne m'en parlez pas!... Elle m'a fait, hier soir, une scène terrible; et depuis elle ne m'a plus adressé la parole!
- Oh! fit Mlle Rose; et dire que c'est à cause de moi!... (La fin au prochain numéro.)

-

Réponses et questions.

La rencontre aura lieu à Rossinières au bout de 4 heures; et les deux voyageurs se trouveront, une fois, vis-à-vis l'un de l'autre à la Chaudanne 1 h. 45 m. après le départ. Ont répondu juste: MM. Jolliet, Bulle; Poras, Prévonloup; Burdet, Neuchâtel; Masmejean, St-Imier; Bonjour, Grandson; Orange et Duvoisin, Genève; Nessier, Estavayer. — Le sort a donné la prime à M. Jolliet, à Bulle.

Problème.

Un certain nombre de jeunes garçons gardent des chevaux et des bœufs. Un passant en demande le nombre. En nous comptant tous, lui dit l'un des gamins, on trouve 89 têtes, 136 cornes et 344 pieds. Cherchez!

Prime: Un objet utile.

Boutades.

La scène se passe en Alsace après les élections du 21 février.

Un jeune Alsacien, ne sachant pas nager et s'aventurant dans une eau trop profonde, est en train de se noyer. Il crie au secours, mais personne ne lui vient en aide.

Cependant, il aperçoit deux gendarmes qui contemplent d'un œil impassible cette scène émouvante.

Tout à coup, une idée lumineuse traverse l'esprit du malheureux.

Rassemblant toutes ses forces, il parvient à se maintenir au-dessus de l'eau et, d'une voix de stentor, il pousse le cri de: Vive la France!

Aussitôt les deux Pandores se précipitent dans la rivière, ramènent le pauvre diable, mais pour le conduire en un lieu sec.

En buvant une chope à la brasserie Landolt, nous avons cueilli cette charmante annonce dans la Feuille d'avis de Genève, que nous reproduisons textuellement:

« On demande une femme de chambre, pouvant s'occuper des enfants, de 25 à 30 ans, pour le midi de la France. — S'adresser etc. »

Pauvres petits!

L. MONNET.